



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 mai 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mai 2002

**Création d'un emploi saisonnier pour le camping municipal**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.  
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020140

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002**

**Direction Ressources Humaines**

**Création d'un emploi saisonnier pour le camping municipal**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le camping municipal a réouvert ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2002 et jusqu'à fin septembre. Comme chaque année, cette période d'activité nécessite une présence accrue de personnel, afin d'assurer le bon fonctionnement de cet équipement. Les deux agents affectés à temps complet devront donc être secondés par du personnel saisonnier.

C'est pourquoi il y a lieu de créer pour une période de six mois et sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 un emploi d'agent d'entretien à temps complet. Cette création d'emploi prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi d'agent d'entretien dans les conditions définies ci-dessus.
- Les crédits correspondants (9.570 euros) seront inscrits au budget 2002 par DM du mois de juin.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)